

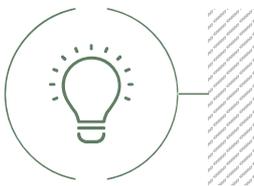
Aides sociales légales

Vous êtes en difficulté ? Le CCAS peut vous accompagner dans vos démarches d'aides sociales.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le Centre Communal d'Action Sociale assure :

- › L'accueil, sur rendez-vous [📄](#), et l'élaboration du dossier de RSA [📄](#).
- › Le suivi et l'accompagnement des parcours d'insertion socio-professionnelle
- › L'orientation et la mise en œuvre des démarches adaptées aux situations individuelles et familiales.



Le Revenu de solidarité active (Rsa) est un complément de ressources versé aux personnes qui ne travaillent pas, ou avec de faibles revenus d'activité.

L'action en faveur des seniors personnes âgées

Le Centre Communal d'Action Sociale constitue avec les personnes concernées les dossiers de demande pour :

- › La prise en charge financière, partielle ou totale, d'un accueil temporaire ou permanent en établissement ;
- › La prise en charge, partielle ou totale, des frais de repas dans les deux foyers-restaurant de la commune ;
- › Le versement d'une allocation représentative de services ménagers
- › L'Allocation de Solidarité pour Personnes Âgées [📄](#) (ASPA)

L'action en faveur des personnes en situation de handicap

Le Centre Communal d'Action Sociale constitue avec les personnes concernées les différents dossiers de demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). [📄](#)

- › Télécharger le guide pratique des personnes en situation de handicap - Territoire des Graves (pdf - 36,88Mo) [📄](#)

Pôle Territorial de Solidarité des Graves

- › Pôle Territorial de Solidarité des Graves
Adresse : 226 cours Gambetta

Adresse : 220 Cours Gambetta

33 400 TALENCE

Horaires : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 du Lundi au Jeudi, 16h15 le vendredi

Du 01/07 au 31/08 ouvert au public à 9h

CONTACT

SOLIDARITÉS - SENIORS - HANDICAP

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Hôtel de Ville - Atrium
Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

 0556756571

 Courriel

EN SAVOIR PLUS

Liens utiles

- › Le RSA sur le site internet service-public.fr 
- › Le RSA sur le site internet de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) 
- › La Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Gironde (MDPH) 

ville de **gradignan**



MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex

Téléphone :
+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

- » le lundi de 13h à 19h
- » du mardi au vendredi de 8h à 16h
- » le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)